

Mesures de qualité

Statistiques de l'état civil – Base de données sur les mariages

2003

(Numéro de l'Enquête 3232)

Mariages de personnes de même sexe

À la suite de décisions de tribunaux provinciaux en 2003, les registres de l'état civil de l'Ontario et de la Colombie-Britannique commencèrent à enregistrer les mariages de couples de même sexe. En 2004, des décisions prises par les cours de cinq provinces (Québec, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) et d'un territoire (Yukon) ont eu pour effet d'augmenter le nombre de provinces et de territoires à enregistrer les mariages entre conjoints de même sexe. Une décision d'un tribunal du Nouveau-Brunswick a autorisé le mariage entre personnes de même sexe, un mois avant qu'une législation fédérale légalise le 20 juillet 2005 ce type de mariage à travers le Canada. Après les Pays-Bas et la Belgique, le Canada est devenu le troisième pays au monde à légaliser le mariage de personnes de même sexe sur son territoire.

Les formulaires d'enregistrement de mariages de l'Ontario ne contiennent pas de l'information permettant d'identifier si le type de mariage est entre deux personnes de sexe opposé, entre deux hommes, ou entre deux femmes.

Couverture

Comme l'enregistrement des mariages est exigé par la loi dans chaque province et territoire du Canada, la déclaration est considérée comme virtuellement complète. Le sous-dénombrement est jugé minime, mais est néanmoins surveillé. Il peut être dû à l'enregistrement tardif. Il arrive que des mariages soient enregistrés par les autorités locales, mais que les documents ne soient transmis au bureau de l'état civil provincial ou territorial qu'après la date limite. Pour 1996, ces cas représentaient environ 430 mariages, 9 années après l'année du mariage (enregistrements tardifs cumulés), soit trois dixièmes de pour cent du nombre total d'enregistrements. Il y a aussi sous-dénombrement lorsque des résidents du Canada se marient à l'étranger. On ne dispose d'aucune estimation à ce sujet, mais on pense que le chiffre est assez faible. Statistique Canada ne reçoit aucune donnée d'autres pays pour ces mariages. Le surdénombrement survient lorsque des couples de non résidents se marient au Canada, et survient également lorsqu'il y a plus d'un enregistrement par mariage.

Contrairement aux autres bases de données sur l'état civil, les données sur les mariages sont présentées uniquement selon la province où a eu lieu le mariage et non selon la province de résidence. Au fil des ans, plusieurs provinces n'ont pas saisi les données relatives à la « province de résidence », la plus grande province étant l'Ontario. Comme la déclaration n'est pas complète, il est impossible d'exclure uniformément des statistiques les enregistrements établis pour des non-résidents du Canada. Cependant, on peut estimer ce genre de surdénombrement en étudiant les données sur le statut de résident pour les

enregistrements provenant de provinces et de territoires qui fournissent les données sur ces variables. Pour 2003, 4,7 % des enregistrements indiquaient qu'au moins un des époux du couple était un non-résident (3 695 / 79 164 mariages). Pour plus de la moitié de ces mariages (2 112 couples, soit 2,7 % de tous les enregistrements), les deux époux étaient des non-résidents. Il pourrait s'agir de touristes ou de nouveaux émigrants de retour au Canada pour se marier. Dans les cas où les deux époux étaient à la fois des non-résidents du Canada et résidents du même pays 70 % provenaient des États-Unis et 13 % du Royaume-Uni. Pour l'Australie, l'Allemagne et le Japon ce pourcentage est de 2 % pour chacun. Si l'on suppose que tous les couples de non-résidents ont continué à résider à l'étranger après le mariage et qu'un certain pourcentage de couples formés d'un résident et d'un non-résident ont décidé de résider au Canada après le mariage, on estime que ce type de surdénombrement est approximativement de l'ordre de 2 % à 5 % de l'ensemble des mariages au Canada. Cette estimation présume que les provinces, où la résidence de chacun des époux n'a pas été rapportée, ont la même proportion de non-résidents que celles qui rapportent la résidence. Cette proportion peut, toutefois, varier d'une province à une autre. En effet, il est important de noter que certaines provinces ont un pourcentage plus élevé, que d'autres provinces, de mariages de couples ne résidant pas au Canada.

Le surdénombrement dû aux mariages de non-résidents est en progression, vraisemblablement parce que le Canada est un des seuls pays au monde qui permet les mariages entre personnes de même sexe. En 2003, les provinces et les territoires qui rapportaient le lieu de résidence, comptaient 4,7 % de mariages où un ou les deux conjoints étaient des non-résidents, comparativement à 4,2 % en 2002. Cette hausse s'explique en partie par les mariages de personnes de même sexe qui ont eu lieu en Colombie-Britannique. Dans cette province, le pourcentage de mariages de conjoints non-résidents a augmenté en 2003 à 5,7 % (1 214 mariages), comparativement à 3,6 % (789 mariages) en 2002. Une grande partie de cette hausse est attribuable au fait que le tiers (425) des mariages, unissant des couples de non-résidents, est formé entre des personnes de même sexe. Il est vraisemblable que l'Ontario ait aussi connu une hausse de mariages de non-résidents, suite à l'introduction des mariages entre personnes de même sexe. Cependant, l'Ontario ne recueille pas les données qui seraient nécessaires pour faire une telle analyse.

Le surdénombrement dû à des enregistrements en double est minime, voire inexistant. Les enregistrements de mariage en double sont repérés durant les opérations de traitement ordinaires de chaque sous-ensemble de données provinciales ou territoriales, ainsi que lors de vérifications interprovinciales supplémentaires. Pour résoudre les cas éventuels d'enregistrements en double, on vérifie les copies sur microfilms ou les images optiques des formulaires d'enregistrement ou on consulte les bureaux provinciaux ou territoriaux de l'état civil pertinents.

Taux de réponse

Réponse partielle

Pour la période de 1997 à 2003, le taux de réponse était de 99 % à 100 % pour la plupart des variables démographiques figurant dans la base de données sur les mariages (âge, état matrimonial antérieur). Pour le lieu de naissance du marié et de la mariée, le taux de réponse s'est amélioré, pour passer de 92 % en 1996 et 1997 à plus de 97 % de 1998 à 2003. Comme on l'a mentionné antérieurement, les données sur le lieu de résidence ne sont pas saisies par certaines provinces, ce qui donne un taux national de réponse d'environ 54 %. Quatre provinces (Nouveau-Brunswick, Québec, Colombie-Britannique et Yukon) ne déclarent pas l'appartenance religieuse, si bien que le taux de réponse national n'est que de 64 %. Un tableau de données pour les autres provinces et territoires (pour lesquels le taux de réponse est de presque 93 %) est produit annuellement dans le cadre de la diffusion ordinaire des données.